



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le - 2 AOUT 2019

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 93736 CD/mow

V/Réf.: 245996/041340 Réf.APC: 20190581

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 25 juin 2019 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'abattage d'un bouleau sur le CR314 entre Lultzhausen et Eschdorf/Neunhausen au lieu-dit "Schénk" sur le territoire de la commune d'ESCH/SURE, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le CR314 entre Lultzhausen et Eschdorf/Neunhausen au lieu-dit "Schénk" sur le territoire de la commune d'ESCH/SURE, conformément à la demande soumise.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone (tilleul à petites feuilles) pour le 31 décembre 2019 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
4. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
5. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune d'ESCH/SURE